

A3L GROUPE

**Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros**

**Siège social : 4 Bis chemin des Cornets, 69700 GIVORS
982 781 791 RCS LYON**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 octobre 2025

L'an 2025,
Le 16 octobre,
A 10 heures,

Les associés de la Société A3L GROUPE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite lettre simple adressée le 01 octobre à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur KEVIN MARTINS, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30/06/2025,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,

KM *FL*

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30/06/2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

XH FC

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2025 s'élevant à 43 569,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	43 569,74 euros
A titre de dividendes	28572.00 euros
Soit 95.23 euros par action	
Le solde	14 997,74 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 17 407,82 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30/06/2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28572 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 16 octobre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

KM FC

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
KEVIN MARTINS



A3L GROUPE

**Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros**

**Siège social : 4 Bis chemin des Cornets, 69700 GIVORS
982 781 791 RCS LYON**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 octobre 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2025 s'élevant à 43 569,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	43 569,74 euros
A titre de dividendes	28572.00 euros
Soit 95.23 euros par action	
Le solde	14 997,74 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 17 407,82 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30/06/2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28572 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 16 octobre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

KT
LC

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 octobre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
KEVIN MARTINS



KN - FC

Liasse 25 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise *		A3L GROUPE SAS												1 2							
Adresse de l'entreprise *		4 BIS CHEMIN DES CORNETS 69700 GIVORS												Durée de l'exercice précédent *		10 8					
Numéro SIRET *		9 8 2 7 8 1 7 9 1 0 0 0 1 6												Néant ☐ *							
														Exercice clos le,		3 0 0 6 2 0 2 5					
														Brut		Amortissements, provisions		Net			
														1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB												AC						
		Frais de développement *	CX												CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF												AG						
		Fonds commercial (1)	AH												AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM						
		Terrains	AN												AO						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP												AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT												AU						
		Immobilisations en cours	AV												AW						
		Avances et acomptes	AX												AY						
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT						
		Autres participations	CU												CV		51 015				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations	BB												BC						
Autres titres immobilisés		BD												BE							
Prêts		BF												BG							
Autres immobilisations financières *		BH												BI		600					
TOTAL (II)		BJ												BK		51 615					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM						
		En cours de production de biens	BN												BO						
		En cours de production de services	BP												BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS						
		Marchandises	BT												BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX												BY						
		Autres créances (3)	BZ												CA		8 456				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC						
		Values mobilières de placement (dont actions propres :)	CD												CE						
	DIVERS	Disponibilités	CF												CG		110 757				
		Charges constatées d'avance (3)*	CH												CI		1 486				
		TOTAL (III)	CJ												CK		120 699				
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																	
			Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
Écarts de conversion actif * (VI)	CN																				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO												1A		172 314						
Renvois : (1) Dont droit au bail :														(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Classe de réserve de réajustement *		Immobiliations :												Stocks				Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2025

Désignation de l'entreprise		A3L GROUPE SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 30 000 ..)	DA	30 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	2 410		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	43 570		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	78 980	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	81 259		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	294		
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 781		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
	Compte régularisé	EB			
	TOTAL (IV)	EC	93 334		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	172 314		
RENTES	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	93 334			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	BH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A3L GROUPE SAS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	
		FG	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			
	Autres produits (1) (11)			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS	
	Variation de stock (marchandises)*		FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX	
	Salaires et traitements *		FY	
	Charges sociales (10)		FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions		GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC
		Autres charges (12)		GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GE	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)			
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GF
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GG	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GH	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GI	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GJ	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GK	
	Différences positives de change		GL	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GM	
	Total des produits financiers (V)		GN	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GO	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GP	
	Différences négatives de change		GQ	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GR	
	Total des charges financières (VI)		GS	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)				

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A3L GROUPE SAS		Neant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)		
Impôts sur les bénéfices *				(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 721	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	127 319	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	83 749	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	5 952
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 036
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives A6		obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Annexes 25**A3L GROUPE SAS****ANNEXE**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 08 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 172 314,25 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 43 569,74 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/10/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



A3L GROUPE SAS**ANNEXE**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif Immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 51 615,00

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	31 015,00	20 600,00		51 615,00
TOTAL	31 015,00	20 600,00		51 615,00

3.2 - Etat des créances = 10 541,89

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	600,00		600,00
Actif circulant & charges d'avance	9 941,89	9 941,89	
TOTAL	10 541,89	9 941,89	600,00

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 973,41

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	973,41
Disponibilités	
TOTAL	973,41

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 485,61

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A3L GROUPE SAS**ANNEXE**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 30 000,00**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300	100,00	30 000,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300	100,00	30 000,00

4.2 - Etat des dettes = 93 334,43

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	81 259,40	81 259,40		
Fournisseurs	294,07	294,07		
Dettes fiscales & sociales	11 780,96	11 780,96		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	93 334,43	93 334,43		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 41,76

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	41,76
Autres dettes	
TOTAL	41,76

A3L GROUPE SAS**ANNEXE**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 83 333,36**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	83 333	100,00 %
TOTAL	83 333	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices = 1 721,00

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	3 862,00		3 862,00
Résultat financier	41 428,74		41 428,74
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	45 290,74	1 721,00	43 569,74

5.3 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A3L GROUPE SAS**ANNEXE**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Engagements donnés = 119 607,00

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	119 607,00
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	119 607,00

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL**7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs				
Montants de l'exercice		7 438,00		7 438,00
Sous-total		7 438,00		7 438,00

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		28 109,00		28 109,00
Entre 1 et 5 ans		91 498,00		91 498,00
A plus de 5 ans				
Sous-total		119 607,00		119 607,00

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		889,00		889,00
A plus de 5 ans				
Sous-total		889,00		889,00

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		127 934,00		127 934,00

A3L GROUPE SAS**ANNEXE**

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 973,41

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	973
Associés intérêts courus(455800)	973
INT. CC A3L GROUPE / A3L HOME	1 116
INT.CC A3L GROUPE / A3L IMMO	-142
TOTAL	973

8.2 - Charges constatées d'avance = 1 485,61

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	1 486
CHARGES CONSTAT.D'AV	1 486
TOTAL	1 486

8.3 - Charges à payer = 41,76

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	42
Org.soc. charges a p(438600)	42
Taxe d'apprentissage libératoi	5
Taxe d'apprentissage libératoi	5
Taxe d'apprentissage libératoi	5
Taxe d'apprentissage libératoi	5
Taxe d'apprentissage libératoi	5
Taxe d'apprentissage libératoi	5
Taxe d'apprentissage libératoi	5
Taxe d'apprentissage libératoi	5
Taxe d'apprentissage libératoi	5
TOTAL	42

A3L GROUPE SAS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS A3L HOME	1 000,00	25 916,00	100,00	50 000,00	50 000,00			500 838,00	45 561,00	40 000,00
SAS A3L IMMO	1 000,00		100,00	1 000,00	1 000,00			230 000,00	24 376,00	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires